



1 rue des Champarons  
92700 Colombes  
☎ 01 56 47 11 95 - 📠 01 42 42 56 12



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Merci d'imprimer en deux exemplaires la convention de formation et de remplir manuellement les parties :

- 1.1. ❶ Le bénéficiaire : (nom, adresse et fonction si besoin)
- 1.2. Les participant(s) sera ( seront) : (nom et prénom du stagiaire) [Voir article 2]
- 1.3. Dater et signer (et cachet éventuel)
- 1.4. Cocher la session correspondante à votre stage : ( 01 janvier 2018 au 31 janvier 2018)

2- Merci de nous envoyer les deux exemplaires imprimés par vous-même et complétés de la convention de formation accompagnés du règlement.

Nous vous retournerons votre convention de formation complétée par nous ainsi qu'une lettre de convocation et un guide d'accueil pour une meilleure intégration au sein de votre centre de formation Abricot-Formation.

Veillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos salutations distinguées et sachez que nous sommes déjà heureux de vous accueillir tout bientôt.

Corinne Alfano  
Directrice

PS : Nos plans d'accès, nos solutions d'hébergement et les bons restaurants sont indiqués dans le guide d'accueil que vous trouverez sur le site d'Abricot-Formation <http://abricot-formation.com/guide.pdf> et dans notre annuaire <http://www.mylinea.com/colombes>



## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DEVIS

Entre les soussignés :

① Le bénéficiaire :

② Abricot-formation, 1 rue Champarons 92700 Colombes représentée par Corinne Alfano, gérante

N° de déclaration d'existence de l'O.F. : ° 119 213 374 92

En application des dispositions du Livre IX du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

### ARTICLE I – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par le prestataire sur le sujet suivant :

Intitulé de l'action de formation :

**Logiciel de contrôle lumière Sunlite Suite**

Ce stage convient aux techniciens lumière ou aux techniciens polyvalents ou aux concepteurs motivés par les métiers de la lumière et de l'image dans les domaines du spectacle

Type d'action de formation : perfectionnement des connaissances

Programme et méthode : **joint**

Nbre maxi de participants à cette session : **16**

Date de la session :

- ❑ **EPS8c - 07 juillet 2008 au 09 juillet 2008 (Colombes)**
- ❑ **EPS8d - 22 septembre 2008 au 24 septembre 2008 (Colombes)**
- ❑ **EPS8e - 3 novembre 2008 au 5 novembre 2008 (Colombes)**
- ❑ **EPS9a - 9 février 2009 au 11 février 2009 (Colombes)**
- ❑ **EPS9b - 16 février 2009 au 18 février 2009 (Colombes)**
- ❑ **EPS9c - 15 avril 2009 au 17 avril 2009 (Vendée)**
- ❑ **EPS9d - 22 juin 2009 au 24 juin 2009 (Colombes)**
- ❑ **EPS9e - 14 septembre 2009 au 16 septembre 2009 (Colombes)**
- ❑ **EPS9f - 4 novembre 2009 au 6 novembre 2009 (Vendée)**
- ❑ **EPS9g - 14 décembre 2009 au 16 décembre 2009 (Colombes)**

Nbre d'heures par stagiaire : **21h de formation théorique**

Horaires de formation : **de 9h à 17h**

Lieu de formation : **1 rue des Champarons 92700 Colombes**

**Ou 85390 Mouilleron-en-Pareds**

### ARTICLE II : ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du participant aux dates, lieux et heures prévues ci-dessus :

Le(s) participants sera (seront) :

-  
-  
-  
-  
-

### ARTICLE III – DEMARCHE QUALITE

En fin de stage, il vous sera remis : une attestation de fin de stage par stagiaire, une feuille de présence émargée chaque jour par les stagiaires. En contrepartie, vous nous remettrez une évaluation de la formation.

### ARTICLE IV – DISPOSITIONS FINANCIERES

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire s'acquittera des frais de la prestation de formation soit

**Frais d'inscription et de dossier : 0**

**Fournitures : inclus**

**TOTAL HT : 588 €**

**TVA 19.6% : 115,24 €**

**TOTAL TTC : 703,24€**

### ARTICLE V – MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement sera dû par chèque ou par virement net de frais.

### ARTICLE VI – DEDIT OU ABANDON

En cas de dédit à moins de huit jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article I, ou l'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite formation, conformément aux dispositions de l'article L920\_9 du code du travail. Cependant un stage réglé peut être déplacé à une autre date convenant mieux au stagiaire, date choisie d'un commun accord.

### ARTICLE VII – DIFFERENDS EVENTUELS

Si une opération ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal dont dépend le siège de l'organisme de formation sera le seul compétent pour régler le litige en ultime ressort après tentative amiable.

Fait en deux exemplaires originaux, à le

*(faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »)*

Pour l'organisme de formation :

Pour le bénéficiaire :

Corinne Alfano  
Directrice



## PROGRAMME ET METHODE

### *Logiciel de contrôle lumière Sunlite Suite*

#### Objectif pédagogique :

Vous guider dans le choix du matériel ;  
Vous faire éviter les erreurs de conception d'éclairage scénique;  
Vous apprendre à contrôler la lumière avec le logiciel Sunlite;

#### Formateurs principaux :

#### Programme :

L'enseignant vous fera découvrir ce logiciel particulièrement simple et largement diffusé du fait de son faible coût et de sa qualité pour contrôler la lumière. Une salle d'ordinateurs équipée sera à la disposition des stagiaires (maximum 1 personne par PC). Logiciel retenu à ce jour est Sunlite Suite de Nicolaudie.

- **Module – Maîtrise d'un logiciel de conception lumière – 21h**

Sunlite Suite est une gamme de logiciels conçue et produite par Bruno Nicolaudie, principalement destinées au pilotage de jeux de lumières. Ce logiciel vous permet de prendre la main facilement mais puissamment sur les commandes des consoles disposant des fonctions informatiques toutes confondues.

Il vous permettra de connaître toutes les étapes de programmations et le tutorial intégré vous aidera pour une installation rapide.

La programmation des scènes que ce soit avec des éclairages traditionnels ou robotisés vous paraîtra accessible assez rapidement.

N'oublions pas qu'il vous faudra une compétence artistique car c'est la seule fonction qui n'est pas disponible dans le SUNLITE :-)

Vous pourrez avec la première gamme du boîtier, le SL512EC, brancher une quarantaine d'éclairages.

Le logiciel 3D intégré vous permettra de réaliser vos plans de feux, d'installer votre scène. Une bibliothèque complète est proposée afin d'installer les portiques, les décors, les musiciens, la sonorisation, le public et les projecteurs ainsi vous pourrez préparer avec exactitude et mémoriser tout votre spectacle.

Le Sunlite Suite vous permettra d'accéder grâce à sa facilité aux autres consoles car le protocole de langage est identique.

#### **Formation théorique**

Vous aurez le choix de trois niveaux de programmation : débutant, intermédiaire, avancé.

- Découverte de la gamme SUNLITE
- Installation du logiciel, premier démarrage et vérification de la reconnaissance du boîtier DMX
- Ajout de projecteurs d'adressage
- Présentation des boutons « scènes », « switches », « cycles »
- Création de la première scène de programmation
- Enregistrement des cycles continue ou non des programmes
- Création des raccourcis clavier afin d'avoir une exécution rapide du lancement de la scène
- Paramétrage de la fonction « fondu entre deux scènes »
- Déclenchement des éclairages à distance via l'Ethernet
- Connexion d'une console MIDI
- Découverte de toutes les fonctions du paramétrage du logiciel

#### **Exercices pratiques sur l'utilitaire 3D**

- Construction de la scène, des portiques, des projecteurs, musiciens, chanteurs, choristes, sonorisation
- Mise en pratique de l'enregistrement des cycles en coordination avec la musique

#### **Pratique réelle avec scan dans la salle des Arts .**

- Mise en pratique sur scène avec machine à brouillard